



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

PREMIÈRE PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:
Cascade Holding SA, Genève
2. Raison sociale (nom) et siège de la société reprenante:
**Société à constituer, raison sociale encore à déterminer.,
Genève (à confirmer)**
3. Contrat ou projet de scission du:
28.11.2017
4. Echéance du délai de déclaration des créances: **05.02.2018**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
Cascade Holding SA, c/o Cotecna Inspection SA, rue de la Terrassière 5, 1207 Genève
6. **Indication:** Les créanciers de l'ensemble des sociétés participant à la scission peuvent, dans les deux mois qui suivent la troisième publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC), produire leurs créances et exiger des sûretés.

OBERSON ABELS SA
1205 Genève

03905711



Freitag - Vendredi - Venerdì, 01.12.2017, No 234, Jahrgang - année - anno: 135

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Aufforderung an die Gläubiger infolge Spaltung, Art. 45 FusG (übertragende und übernehmende Gesellschaft) - Avis aux créanciers suite à une scission, art. 45 LFus (société transférante et reprenante) - Diffida ai creditori in seguito a una scissione, art. 45 LFus (società trasferente e assuntrice)